DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/659/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'organisation pour la Fête d'Halloween le Vendredi 30 octobre 2026.
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Article 1er : **Du Mercredi 20 octobre 2026 – 20h00 Au Lundi 2 novembre 2026 – 12h00**
Le stationnement sera interdit sur toutes les places de parkings devant l'ancienne maison de l'instit, Place Saint-Laurent O'Toole, afin d'y installer un chalet et un périmètre de sécurité.

Article 4 : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux et d'une signalisation réglementaire.

Article 5: Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le vingt-sept octobre deux mille vingt-six.

M. Robin DEVOGELAERE
Le Maire de la Ville d'EU

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)